

Amis de la Plongée Sous-Marine

Informations 2024 / 2025



Séances piscine des sections

Piscine de Taverny : Square Georges Vallerey, 141 Rue d'Herblay, 95150 Taverny

Piscine « Tournesol » Marcellin Berthelot : 25-27 rue de l'Yser, Ermont

Enfants (8 à 12 ans) : samedi, 13h/14h, piscine Tournesol / reprise le 21 septembre

Adolescents (13/17 ans) : mardi, 20h45/22h, piscine Tournesol / reprise le 17 septembre

Adultes : mercredi, 20h30/22h, piscine de Taverny/ reprise le 18 septembre

Hockey subaquatique : mardi, 21h15/22h15, piscine de Taverny / reprise le 17 septembre
et vendredi, 20h30/22h, piscine Tournesol / reprise le 20 septembre

Nage avec palmes et apnée : samedi, 12h/12h45, piscine de Taverny/ reprise le 28 septembre

Adhésion

Tout nouveau licencié adhérant à l'Apsm, doit transmettre ses attestations (assurance complémentaire et adhésion HelloAsso) lors de la séance suivant son baptême.

Un adhérent de la saison passée doit transmettre ces éléments au plus tard le 1^{er} novembre.

Pour des raisons d'assurance, tout adhérent ne remettant pas son dossier à la date fixée se verra refuser l'accès au bassin

Certificat médical

La pratique de la plongée sous-marine est assujettie à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication délivré par un médecin. Ce certificat médical devra être renouvelé avant expiration (12 mois). Pour un plongeur préparant le niveau 4, ce certificat doit être établi par un médecin du sport, hyperbare ou fédéral.

Assurance

La licence fédérale comprise dans le montant de l'adhésion à l'Apsm permet la souscription à une assurance en responsabilité civile. Nous ne souscrivons plus à votre place, c'est désormais une démarche individuelle. Nous vous recommandons de souscrire cette complémentaire personnelle auprès du Cabinet Lafont, assureur fédéral dont les prestations sont adaptées à notre activité, mais vous pouvez souscrire une RC auprès de l'assureur de votre choix.

Quelle que soit la solution retenue, vous devez transmettre -en même temps qu'une attestation d'adhésion HelloAsso - une attestation d'assurance Lafont, ou si vous avez choisi une autre compagnie, une attestation spécifiant en toutes lettres la couverture de la pratique de la plongée sous-marine en piscine et en sites naturels, en France et à l'étranger.

Le cabinet Lafont est le courtier officiel qui a été choisi par la *Fédération française d'études et de sports sous-marins* pour couvrir l'ensemble de ses activités.

Voici les différents contrats proposés et leur tarif :

Loisir 1 : 23,50 €

Loisir 1 top : 45 €

Loisir 2 : 28 €

Loisir 2 top : 56 €

Loisir 3 : 48 €

Loisir 3 top : 93 €

Piscine seule (pour le hockey) : 13 €

Le détail des garanties est consultable sur le site du cabinet Lafont, l'accès n'étant possible qu'avec le numéro de licence délivré par la Ffessm.